

## AFRICA-EUROPE PARTNERSHIPS FOR CULTURE WEST AFRICA

### Appels à candidature - Grands festivals

#### 1. INTRODUCTION

Le Goethe-Institut invite les organisateurs de festivals en Afrique de l'Ouest à postuler pour des subventions dans le cadre du projet « Africa-Europe Partnerships for Culture : West Africa ». Cette initiative, financée par l'Union européenne (UE), vise à renforcer la coopération culturelle entre 15 pays d'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne (UE).

Ce projet vise à renforcer la coopération culturelle locale, régionale et intercontinentale, notamment par l'internationalisation du secteur des festivals. Cet appel à propositions vise à sélectionner six (06) organisations pour diriger des « clusters ». Les organisations sélectionnées recevront des subventions pouvant atteindre 100 000 euros pour gérer ces clusters pendant une période de 18 mois.

#### 2. ZONES D'INTERVENTION

##### Pays concernés:

Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

##### Secteurs culturels concernés :

- Cinéma, Réalité virtuelle & animation
- Héritage
- Littérature
- Musique
- Arts de la scène
- Arts visuels

### **3. OBJECTIFS & RESULTATS**

#### **Objectif global :**

Renforcer la co-création et la coopération culturelles entre l'UE et l'Afrique, ainsi qu'au niveau régional et multinational en Afrique, entre artistes, créateurs et professionnels de la culture, et promouvoir le dialogue interculturel, la diversité culturelle et la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et d'Afrique.

#### **Objectifs spécifiques:**

Renforcer les partenariats entre les plateformes culturelles, les événements et les organisations.

Doter les professionnels et les artistes des festivals d'Afrique de l'Ouest des compétences nécessaires pour s'engager à l'échelle internationale.

#### **Résultats escomptés :**

Amélioration des capacités organisationnelles des festivals ouest-africains.

Promotion de la collaboration entre les festivals ouest-africains opérant dans le même secteur culturel.

Promotion du jumelage entre les festivals d'Afrique de l'Ouest et d'Europe.

Création d'un environnement favorable à la mobilité des artistes.

### **4. ACTIVITES ELIGIBLES :**

Les activités éligibles doivent être liées aux objectifs du projet et viser principalement à renforcer les capacités des 7 festivals qui seront sélectionnés pour former le cluster sectoriel.

Par conséquent, les activités devraient inclure :

- Co-élaboration du plan de travail du cluster
- Gestion et coordination des activités du cluster pour tous les festivals membres
- Organisation de formations communes au sein du cluster

Les activités peuvent également inclure, entre autres :

- Développement de collaborations et de coproductions & Création de circuits de festivals pour les artistes et les professionnels
- Organisation de mécanismes de mobilité professionnelle et/ou de personnel entre les festivals
- Visites des principaux festivals, salons, événements et réseaux professionnels européens
- Développement/pilotage de concepts de marketing international.

Les activités doivent inclure des mesures visant à faciliter la participation des femmes (avec pour objectif d'atteindre un taux de participation de 50 %) et des personnes handicapées, ainsi que des pratiques respectueuses de l'environnement.

## **5. CRITERES D'ELIGIBILITE**

### **Statut juridique**

Le candidat doit être une personne morale enregistrée dans l'un des quinze (15) pays concernés par le projet : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

### **Organisations éligibles**

Tout organisme public ou privé actif dans les domaines culturels suivants peut participer : cinéma, audiovisuel et animation, patrimoine, littérature, musique, arts du spectacle, arts visuels.

Chaque organisation ne peut présenter qu'un seul projet. Toute organisation qui soumet plus d'un projet sera disqualifiée.

### **Expérience**

Le candidat doit être légalement enregistré et opérationnel dans l'un des pays du projet depuis au moins cinq ans.

Il doit justifier d'une expérience dans l'organisation d'au moins deux éditions du festival avec un budget supérieur ou égal au montant de la subvention (100 000 euros) pour chaque édition. En outre, il doit démontrer ses capacités organisationnelles et infrastructurelles afin d'assurer le renforcement des capacités des autres festivals du cluster.

## 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

**Approche thématique** : Pertinence et clarté de l'idée du projet. (30 %)

**Capacité organisationnelle** : Capacité à gérer un cluster, y compris les capacités administratives, financières et logistiques nécessaires pour coordonner les artistes/créatifs et les événements. (25 %)

**Installations professionnelles** : accès à des installations adéquates (par exemple, espaces pour des résidences de création, des ateliers ou des expositions) afin d'aider les artistes/créatifs à développer des coproductions. (20 %)

**Motivation et Collaboration** : Clarté de la motivation et engagement à travailler en collaboration avec des artistes/créatifs interdisciplinaires et internationaux, y compris une ouverture à une éventuelle participation européenne. (15 %)

**Engagement en matière de sensibilisation** : Qualité et faisabilité des activités locales proposées pour mobiliser les communautés, parallèlement à un engagement en faveur d'une diffusion plus large des coproductions/du développement des publics (par exemple, expositions régionales ou internationales). (10 %)

### Considérations relatives à la sélection :

L'égalité des sexes et l'inclusion seront prioritaires, afin de garantir que les femmes et leurs récits soient bien représentés dans les équipes de projet et parmi les bénéficiaires, et que les personnes handicapées aient accès aux activités.

La durabilité environnementale sera évaluée, en privilégiant les propositions qui intègrent des pratiques respectueuses de l'environnement.

## 7. SOUTIEN FINANCIER

- **Montant de la subvention** : Jusqu'à 100 000 € par organisation sélectionnée, sur la base d'un budget détaillé soumis avec la candidature.
- **Nombre de subventions** : Six (06) subventions seront accordées dans les quinze (15) pays participant au projet. Structure de paiement : les subventions seront versées par tranches, sous réserve de l'atteinte des étapes clés et de la réalisation d'examens financiers visant à garantir la conformité avec les objectifs du projet.
- **Évaluation budgétaire** : Le montant indicatif de la subvention sera calculé sur la base du budget présenté, évalué en fonction de son rapport coût-

efficacité et de sa plausibilité. Les paiements finaux refléteront les coûts éligibles engagés.

- **Assistance supplémentaire**

1. Les organisations sélectionnées participeront à des ateliers de renforcement des capacités sur l'égalité des sexes et la durabilité environnementale.
2. Le Goethe-Institut fournira un soutien logistique et technique, notamment l'accès à des experts et à des réseaux afin d'améliorer la mise en œuvre du projet.

<b>COÛTS ELIGIBLES:</b>	<b>COÛTS INELIGIBLES</b>
Coûts liés au personnel du projet	Remboursement de dettes : coûts liés au remboursement de dettes existantes
Organisation d'événements (retraites, présentations)	Achat de terrains ou de bâtiments
Financement de la coproduction	Pertes de change
Déplacements	Financement de démarrage ou capital initial utilisé pour lancer une nouvelle entreprise
Hébergement	Coûts liés à la levée de fonds supplémentaires et autres activités de collecte de fonds
Activités de sensibilisation	Coûts opérationnels de l'organisation et activités non directement liées aux projets
Coûts liés à l'accessibilité (par exemple, adaptation pour les personnes handicapées)	Compléments de salaire
Durabilité environnementale	Coûts non engagés pendant la période de mise en œuvre du projet
Coûts de mobilité (transport international et local des artistes, techniciens et partenaires)	Achat d'alcool
Formation à court terme pour les parties prenantes du festival (artistes, techniciens et partenaires)	
Honoraires des artistes	
Participation à des événements culturels internationaux ou nationaux impliquant des acteurs internationaux	

## **8. PROCÉDURE DE CANDIDATURE**

Plateforme de soumission : les candidatures doivent être soumises via le portail de candidature Goethe (GAP) dans l'une des trois (3) langues du projet, à savoir le français, l'anglais et le portugais.

Le GAP garantit un processus transparent et convivial, conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux normes de sécurité des données.

### **Conditions requises pour la candidature :**

- Profil de l'organisation : informations relatives à l'enregistrement légal et brève présentation des activités de l'organisation (500 mots maximum).
- Présentation du festival : description des principales activités, y compris la contribution des participants étrangers si nécessaire (1 000 mots maximum).
- Stratégie proposée : description de la stratégie de mise en œuvre, y compris le lien avec les objectifs spécifiques de l'AEPC, les résultats attendus, les principales activités et les questions transversales (1 000 mots maximum).
- Plan de collaboration : motivation et stratégie pour travailler avec des artistes/créatifs, y compris tout intérêt pour développer une collaboration en Afrique de l'Ouest et impliquer des perspectives européennes (500 mots maximum).
- Stratégie de sensibilisation : planifier des événements locaux de présentation et des actions d'engagement communautaire, y compris des mesures en faveur de l'égalité des sexes, de l'inclusion et de la durabilité environnementale (500 mots maximum).
- Budget : budget détaillé présentant les coûts liés à la gestion du cluster, aux événements, aux coproductions et aux activités de sensibilisation, garantissant la rentabilité (modèle fourni dans le GAP).
- Site web et/ou réseaux sociaux : liens vers le site web et/ou les réseaux sociaux.

## 9. PÉRIODE DE SOUMISSION ET SÉANCES D'INFORMATION

La plateforme de soumission des candidatures sera ouverte pendant 45 jours, du **18 septembre 2025 au 2 novembre 2025**.

Des séances d'information auront lieu les :

- 18 septembre 2025
- 25 septembre 2025

## 10. POUR TOUTE AUTRE INFORMATION

Si vous avez des questions concernant l'appel à candidatures ou le processus de candidature, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

- **Email :** [EUP-WA@goethe.de](mailto:EUP-WA@goethe.de) / [info-ouagadougou@goethe.de](mailto:info-ouagadougou@goethe.de)
- **Téléphone:** +226 25 33 04 49

FAQ sur les demandes : site Web du Goethe-Institut

Assistance pour la plateforme GAP (pour les problèmes techniques) - [support.gap@goethe.de](mailto:support.gap@goethe.de)

### Pièces justificatives

1. Copie de la pièce d'identité nationale officielle du représentant légal
2. Preuve d'enregistrement de la personne morale
3. États financiers des deux dernières années (les états financiers non audités sont acceptés)
4. Relevés bancaires des trois derniers mois
5. Rapport narratif des deux dernières éditions
6. Preuve de capacité (document détaillant les infrastructures, les espaces de travail, etc., y compris des photos des installations, des équipements et des locaux)
7. Preuve de compte bancaire (lettre de confirmation bancaire au nom de l'organisation)
8. Certificat de conformité fiscale
9. Déclaration sur l'honneur (fournie dans le GAP)